

**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
24

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, É. GROUX, D. HERMET, J. BRET, F. RIGOT,
S. DELAISSE, M.M BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU, D. DUPONT,
T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. LEVÉZIER, P. MABILLE, A. PAGÈS, P. PARRA,
J. QUELLIER, J.L TOUTAIN, F. VARVOU, G. VERVINS, S. WEILAND
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
26

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET
S. MARIE donne pouvoir à F. VARVOU

OBJET :
Élection des grands
électeurs pour les
sénatoriales 2026

ABSENT EXCUSÉ NON REPRÉSENTÉ :

C. KERFOURN

ADMINISTRATION :

P. LEPRINCE-RINGUET

Florian RIGOT est désigné secrétaire de séance

OBJET : Élection des grands électeurs pour les sénatoriales 2026.**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu l'arrêté n°DCL/BCE/2026/109 du préfet de l'Eure indiquant le nombre de délégués des Conseillers Municipaux à élire dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Vu le Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux, le 05 juin 2026, pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026,

Considérant que le bureau électoral est composé du Maire, du Secrétaire de séance, des deux Conseillers municipaux les plus âgés et des deux Conseillers municipaux les plus jeunes.

Considérant la candidature de :

Liste n°1 Vincent RÉVEILLARD

Chaque Conseiller, après appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nb
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	26
Nombre de blancs	0
Nombre de nuls	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	26
Liste n°1 Vincent RÉVEILLARD	26

DÉLIBÈRE

Article unique : arrête la liste des délégués des Conseillers municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 comme suit :

Délégués Titulaires :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1. RÉVEILLARD Vincent | 9. VARVOU Frédéric |
| 2. DUVAL Dominique | 10. MANGEOT Christine |
| 3. HERMET Denis | 11. CHEVRETEAU Robin |
| 4. GROUX Élodie | 12. DUPONT Dominique |
| 5. RIGOT Florian | 13. PARRA Philippe |
| 6. DELAISSE Solveig | 14. HÉROUARD Sophie |
| 7. MABILLE Pascal | 15. TOUTAIN Jean-Louis |
| 8. LEVÉZIER Chantal | |

Délégués Suppléants :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1. MARIE Sébastien | 4. BRET Joëlle |
| 2. BÉNARD Michelle | 5. BIEUVILLE Mathieu |
| 3. PAGÈS Arnaud | |

Fait et délibère le jour, mois et an que ci-dessous,

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 05 juin 2026, le Maire Vincent RÉVEILLARD



**DÉPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :
26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence
de Vincent RÉVEILLARD, Maire**

Nombre de Conseillers
présents :
24

PRÉSENTS :

V. RÉVEILLARD, D. DUVAL, P. LEPORTIER, È. GROUX, D. HERMET, J. BRET, F. RIGOT,
S. DELAISSE, M.M BARONNET, M. BÉNARD, M. BIEUVILLE, R. CHEVRETEAU, D. DUPONT,
T. FERNANDES, S. HÉROUARD, C. LEVÉZIER, P. MABILLE, A. PAGÈS, P. PARRA,
J. QUELLIER, J.L TOUTAIN, F. VARVOU, G. VERVINS, S. WEILAND
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
26

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

C. MANGEOT donne pouvoir à J. BRET
S. MARIE donne pouvoir à F. VARVOU

OBJET :
**Règlement intérieur et
tarifs de la cantine**

ABSENT EXCUSÉ NON REPRÉSENTÉ :

C. KERFOURN

ADMINISTRATION :

P. LEPRINCE-RINGUET

Florian RIGOT est désigné secrétaire de séance

OBJET : Règlement intérieur et tarifs des repas pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif de la cantine à 1€ mis en place par l'Etat en collaboration avec les Communes,

Vu la délibération n°43/2021 actant le principe d'instauration d'une tarification sociale pour la restauration scolaire,

Vu la délibération n°4 /2022 du 04 février 2022 approuvant la tarification sociale pour le restaurant scolaire,

Considérant que les tarifs n'ont pas évolué depuis le 04 février 2022,

Considérant que la Commune n'a pas perçu les aides de l'État en lien avec la tarification sociale,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs pour les trois tranches relatives au quotient familial, pour les deux forfaits proposés,

Considérant que deux articles du règlement intérieur doivent être modifiés, à savoir :

- « Tarifs » : **nouvelle tarification**
- « Menus » :
 - Les menus sont consultables sur le site internet de la commune, l'espace famille du portail citoyen, l'application mobile et sont également affichés au portail du restaurant scolaire
 - suppression de la phrase sur le substitut du repas

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'adopter la nouvelle tarification pour la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2026 :

Tarification Restauration Scolaire – Ecole Maternelle et Élémentaire				
Quotient Familial		Forfait mensuel 4 repas	Forfait mensuel 3 repas	Tarif unitaire
		Tarifs	Tarifs	
Tranche 1	0 - 799	28,80 €	21,60 €	2,00 €
Tranche 2	800 - 1199	36,00 €	27,00 €	2,50 €
Tranche 3	1200 et +	54,72 €	41,04 €	3,80 €
Repas Occasionnel				
7,90 €				

Article 2 : Approuve le règlement intérieur modifié et applicable à compter de la rentrée scolaire 2026.

Article 3 : Les recettes sont prévues au Budget Communal 2026 et suivants.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 05 juin 2026
Vincent RÉVEILLARD, Maire d'Ezy sur Eure

